



L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS)

Saul Alanoca
Senior Trade Adviser (Soges, It)

Bujumbura 12-14 Juin 2012

Organisé par le Ministère de Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme
La présentation et les opinions sont de la seule responsabilité de l'auteur
Avec le soutien de l'Union Européenne

Sommaire

- 1. Introduction**
- 2. Présentation de l'Accord des Services (AGCS)**
- 3. Modes d'achat (vente) des services commerciaux**
- 4. Obligations et disciplines générales**
- 5. Les engagements spécifiques**
- 6. La liste d'Engagements du pays**

Mot clef: OMC, Accord des services, modes de transacción, NPF, TN, obligations et disciplines, engagements, secteurs, access au marché, marche public, transparence, PVD, PMA

Introduction

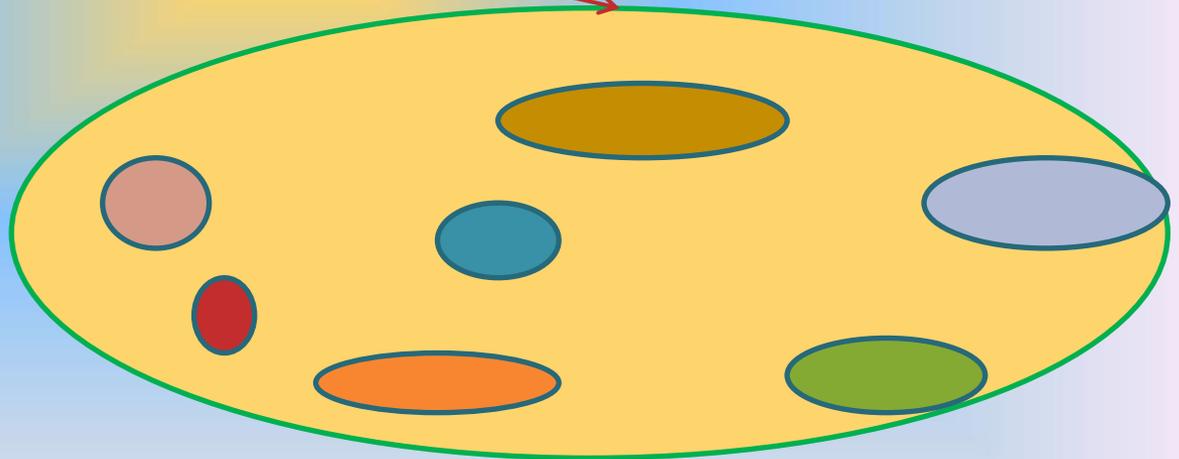
L'AGCS - Il établit les conditions et les règles pour le commerce international des services entre pays

1. Bref Historique. De Tokyo à l'Uruguay, 4 périodes:

- * Tokyo 1973-79:** Introduction d'une série d'accords
- * 1980-86** Négociations et préparation de l'agenda du C. Uru
- * Cycle d'Uruguay 1986-94:** Positions très opposées, PD-PVD, sur certains secteurs, mov. des personnes, exceptions, etc.

Présentation de l'Accord des Services (AGCS)

- **Conclusion:** accord de **Consensus**, flexible, avec plusieurs thèmes pour futures négociations
- * Post Uruguay : Doha, PTA, FTA,
- * AGCS et progrès technologique
- Accord de consensus ou "gruyère"



Présentation de l'AGCS

- **L'accord inclut 6 parties:**
- définition, obligations et disciplines,
- engagements spécifiques, libéralisation progressive,
- dispositions institutionnelles et dispositions finales,
- plus 7 annexes (Telecom, Finances , Transport, mouv. pers)
- Couvre 12 grands secteurs et **162** sous-secteurs de serv. Com.
- **L'accord a une double structure:**
- les règles horizontales -tous les secteurs serv. (NPF, Transp)
- des engagements spécifiques- secteurs engages

Commerce des Services

- **Définition.** L'accord définit le commerce des **services** comme étant la fourniture d'un **service** selon quatre modes:
 - La fourniture transfrontière (Mode 1)
 - La consommation à l'étranger (Mode 2)
 - La présence commerciale (Mode 3)
 - La présence des personnes physiques (Mode 4)
- **Controverses** sur la définition des services
- la vente (ou l'achat) d'une activité ou d'un savoir-faire

La fourniture transfrontière (Mode 1)



- L'achat ou la fourniture d'un service est effectué à partir du territoire d'un pays vers le territoire d'un autre pays.
- L'acheteur et vendeur du service ne se déplacent pas de son lieu de résidence. **Seul le service passe la frontière.**
- Appels int. par téléphone, l'achat par internet, vidéo conférence etc
- **Paiement:** Acheter-CB, cheque-banque vendeur
- **Macroéconomie:** les frais sont enregistrés sur le **compte courant** des services dans la **balance des paiements** du pays.



La consommation à l'étranger (Mode 2)

* souvent appelé "**mouvement des consommateurs**"

* Le service est acheté par une entreprise ou un particulier d'un pays qui se déplace pour recevoir le service dans un autre pays .

*Cas de tourisme et de cours de kirundi en Burundi ou Ruanda



Cours de Management et analyse des donnes

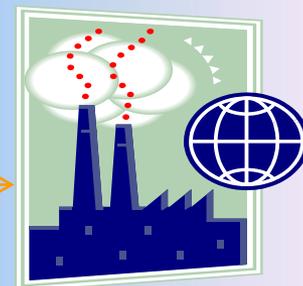


La présence commerciale (Mode 3)

- Le fournisseur vend ses services par le biais d'un établissement (filiale, succursale, entreprise conjointe, etc.) établi sur le territoire du pays où le service est acheté.
- Cette modalité est une des plus répandues
- Est liée aux conditions d'investissement
- La vente des services est liée à la présence commerciale



• Investissement en usines de recyclage et transformation des métaux

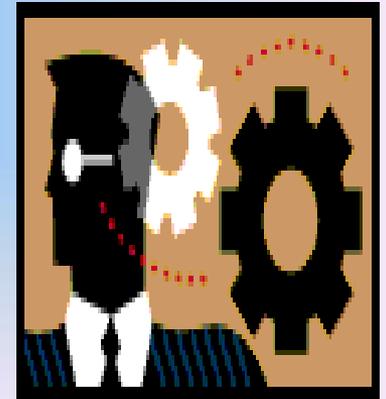


• des bureaux de construction



La présence des personnes physiques (Mode 4)

- *Le service est fourni sur le territoire d'un pays grâce à la présence des personnes physiques d'un autre pays.
- *Les mannequins, concerts (Kofi Olomide, Zaiko Langa Langa, Lady Gaga), consultants, professeurs, techniciens de la construction et avocats et autres sont des cas typiques
- * **Important** : code de travail, pour l'entrée et le séjour temporaire des personnes physiques . **PVD pour Mode 4** = Envoi d'argent
- * exemple les services rendus par les guides touristiques, cuisiniers, dentistes etc.



Obligations et disciplines générales 1

- **NPF**-Nation la plus favorisée
- Conditions préférentielles
- l'intégration économique du commerce des services
- marché de travail
- réglementation intérieure (procédures objectives et impartiales)

Obligations et disciplines générales 2

- **reconnaissance mutuelle**
- normes relatives à des services particuliers, tels que les exigences de qualité, de sécurité, et d'imposer aux opérateurs des services une licence, une autorisation ou un certificat
- Donner la possibilité aux membres d'être aussi reconnus
- Une plus grande quantité de fournisseurs de services et une concurrence plus active, donc des prix plus bas pour les consommateurs

Obligations et disciplines générales 3

- **monopoles ou fournisseurs exclusifs de services**
- l'accord, sans l'interdire, recommande de faire en sorte que ces fournisseurs n'abusent pas de leur position monopolistique

restrictions aux transferts des paiements

- Si leur balance des paiements ou leur situation financière extérieure pose des graves difficultés. Mesures temporaires
- **Les subventionnées**
- Mes membres reconnaissent qu'elles peuvent avoir des effets de distorsion sur le Com. Ser. Mais elles ne **sont pas interdites**
- Groupe de travail et des négociations pour établir des nouvelles règles

Les engagements spécifiques 1

- Mêmes conditions d'**accès au marché** sauf si ceci est spécifié dans sa liste d'engagements
- *Limitations concernant le nombre de fournisseurs de services:*
 - Contingents établis chaque année pour les médecins, professeurs, autres.
 - Monopole d'État ou fournisseurs exclusives des services
 - Prescriptions en matière de nationalité pour les fournisseurs de services
- *Limitations concernant la valeur totale des transactions ou avoirs:*

Limitation, pour les filiales de banques étrangères, compagnies d'assurance ou autres, fixée à x pour cent des avoirs intérieurs totaux des secteurs respectifs
- *Limitations concernant le nombre total d'opérations de services ou la quantité totale de services produits:* Restrictions concernant le temps d'antenne attribué aux films étrangers.

Les engagements spécifiques 2

- ***Limitations concernant le nombre total de personnes physiques:*** La main d'œuvre étrangère ne devra pas excéder X % du total du secteur X
- ***Restrictions ou prescriptions concernant le type d'entité juridique ou de coentreprise:***
 - La présence commerciale exclut les bureaux de représentation.
 - Les sociétés étrangères sont tenues d'établir des filiales.
 - Dans le secteur X la présence commerciale doit prendre la forme d'un partenariat.
- ***Limitations concernant la participation de capital étranger:***
Plafond de X % pour telle ou telle forme de présence commerciale.

Le traitement national (TN)

Art.17

- Le pays membre accorde el **même traitement** à tous les fournisseurs de services, nationaux ou étrangers.
- Le pays peut indiquer des limitations dans sa **liste d'engagements** et prendre des mesures contraires, par exemple:
 - l'accès aux **subventions** est seulement réservé aux nationaux
 - Les agents ou les directeurs doivent avoir la **citoyenneté**
 - Prescriptions en matière de **licences et de qualifications** (diplôme d'une univ. nationale; licence après 3 années d'exp dans le pays)
 - Obligation de **transfert de technologie** et formation personnel local
- Ces mesures permettent **le développement** d'une industrie national, ou la **protection de certains groupes** ou familles
- D'une autre coté ces mesures protectionnistes incitent à une augmentation des prix donc **pénalisent le consommateur**

Les Marchés Publics

Art.13

- Se réfère aux lois et réglementations concernant l'**achat** par des organismes gouvernementaux de services d'intérêt général ou répondant aux besoins des pouvoirs publics
- l'énergie, les infrastructures, l'éducation, l'environnement
- Dans le cas des marchés publics le traitement de **NPF**, accès au marchés et traitement national , **ne s'appliquent pas** (Art, 2,16,17)
- Le gouvernement le fait en fonction de leur intérêt. La tendance est une majeure participation du secteur privé
- Accord plurilatéral de marchés publics

Transparence, PVD, PMA

- **Transparence:**
- informer ou **notifier** le Conseil du commerce des services OMC
- créer des **points d'information** sur les conditions l'accès au marché des services avec les lois, réglementations, directives etc
- Les **pays développés**, ainsi que, "**autant que possible**", les autres membres s'engagent à faciliter l'accès des fournisseurs des **PVD**
- Une priorité spéciale est accordée aux **PMA** pour faciliter leur participation au commerce mondial.

La liste d'Engagements du pays

- Chaque pays membre doit soumettre une liste d'engagements
- Sur **162 sous-secteurs** , le pays fondateurs (123) ont des engagements en moyenne dans 42 sous-secteurs contre 103 pour les pays qui ont adhéré à l'OMC avant 2002
- Engagements des pays de l'OCDE +100 /162 sous-secteurs
- **Afrique**-autour de 10-30 ss; Benin 12, Burundi 22, C. d'Ivoire 30, Kenya 40, Niger 7, Rwanda 6, Uganda 7, Zambie 16; mais la Gambie et le S.Leone ont des engagements en 109 et l'Af. Sud 90
- Les engagements sont bases Class. Centrale des Produits des NU et l'OMC et sont de type **horizontale** et **sectoriel**

Tableau 2. LISTE D'ENGAGEMENTS DE BURUNDI DANS LA CEA (Distribution et Education)

Modes de fourniture : 1) Fourniture transfrontière, 2) Consommation à l'étranger, 3) Présence commerciale, 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous secteur	Accès au marché	Date d'élimination	Traitement national	Date d'élimination
Services commerciaux: Distribution				
A. Les Services de courtiers. Les courtiers (CCP 921)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
B. Les Services de commerce de gros. Vente de gros (CCP 622)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
C. Les Services de commerce de détail Services de détail (CCP 631; 632)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
Services commerciaux: Education				
A. Services de l'Education Enseignement Primaire (CCP 921)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
B. Les Services d'enseignement secondaire (CCP 922)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
C. Les Services d'enseignement supérieur (CCP 923)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010

Tableau 1: Modèle de Liste des Engagements (Exemple)

Modes de fourniture : 1) Fourniture transfrontière, 2) Consommation à l'étranger, 3) Présence commerciale, 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Engagements Horizontaux			
Tous les secteurs inclus dans cette liste	3) Non consolidé pour les installations dans les zones limitrophes 4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les mesures applicables à l'entrée et au séjour temporaire d'une personne physique appartenant à l'une ou l'autre des catégories suivantes : *Dirigeants du conseil de direction *Cadres supérieurs qui travaillent dans la direction de la succursale * Spécialistes non existants dans le pays	3) Non consolidé pour ce qui concerne les subventions à la R&D * les subventions sont accordées aux entreprises nationales et seulement aux étrangères si elles ont plus de 5 ans d'activité dans le pays 4) Non consolidé pour ce qui concerne les personnes physiques visées dans la colonne accès au marché 3) 4) Non consolidé Propriété foncière. Les étrangers pourraient avoir seulement le droit de louer des terres, à l'exception des zones limitrophes où une autorisation de l'autorité centrale est nécessaire	

Les engagements sectoriels			
4. Services de Distribution C. Services rendus directement aux consommateurs (CCP 631, 632)	1) Non consolidé (sauf pour ce qui concerne les ventes par correspondance: néant). 2) Néant. 3) Néant. Participation étrangère au capital limitée à XX pour cent. Tout service de distribution est dans la langue nationale 4) Non consolidé sauf tel qu'indiqué à la section horizontale.	1) Non consolidé (sauf pour ce qui concerne les ventes par correspondance: néant). 2) Néant. 3) Les aides à l'investissement ne sont disponibles que pour les sociétés contrôlées par des ressortissants nationaux 4) Non consolidé.	
1. Services d'enseignement supérieur (CCP 923)	1) Néant 2) Néant 3) Néant, mais selon la législation nationale tout enseignement doit être dans la langue nationale. Exception pour l'apprentissage des langues étrangères 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
1. Services concernent l'environnement A. Services d'assainissement (CCP 9401)	1) Néant 2) Néant 3) Néant, si ce n'est confirmation que les services fournis par les autorités gouvernementales peuvent faire l'objet de monopoles publics ou de droits exclusifs accordés à des opérateurs privés. *Après six ans d'activité pour les entreprises étrangères à 51 % du capital –Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	Les sociétés étrangères sont autorisées à exercer des activités commerciales dans le pays X dans le cadre de contrats de concession (BOT- assemblage, exploitation, transfert)*

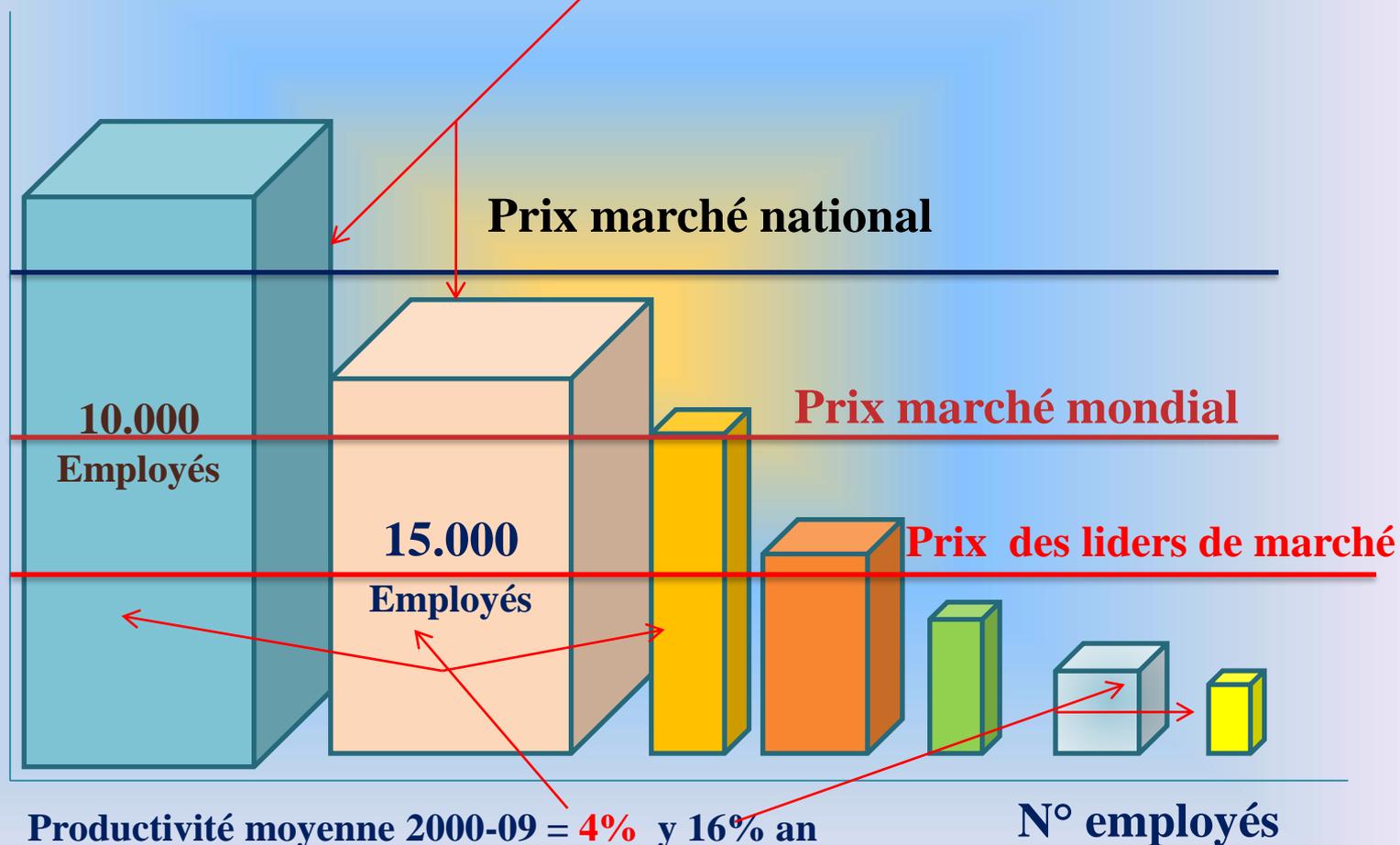
Modes de fourniture : 1) Fourniture transfrontière, 2) Consommation à l'étranger, 3) Présence commerciale, 4) Présence de personnes physiques

Services commerciaux: Education . Engagements de Burundi après de la CEA				
A. Services de l'Education Enseignement Primaire (CCP 921)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
B. Les Services d'enseignement secondaire (CCP 922)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
C. Les Services d'enseignement supérieur (CCP 923)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010

Industrie Nationale et Compétitivité

Evolution des salaires des employés 2000-09 = 6%/a; Exécutives +30% annuel

Prix



QUESTIONS

- **Murakoze cane !**
- **Merci de votre attention !**

PAUSE CAFE !

saul.alanoca@free.fr